

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... Six mois... Trois mois... Poste... En s'abonnant... A SAUMUR... Chez tous les Libraires... A PARIS... Chez DONGRE et BULLIER... A EWIG, Rue Taitbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 Juillet 1877.

Bulletin politique.

Les polémiques relatives à la fixation de la date des élections, polémiques qui sont arrivées à l'état aigu, sont devenues, pour le moment, au moins oiseuses. Que les organes républicains aillent, discutant dans un sens favorable avec les juristes du parti, la question de savoir si les 20 jours de période électorale doivent ou non être compris dans le délai de trois mois impartis par la Constitution pour lancer le décret de convocation; que la Gazette des Tribunaux, à l'aide de ses légistes d'une compétence indiscutable, opine dans le sens contraire, c'est-à-dire pour la faculté qu'aurait le gouvernement d'ajouter la période électorale à ce délai de trois mois; peu importe, la question n'est pas là et ce n'est pas elle qui prime pour le moment. C'est de la pure ergoterie; et le cabinet a raison de rester, quant à présent du moins, en apparence absolument neutre.

Il saura, au moment opportun, lancer le décret qui occupe le pays. En attendant, son activité n'est pas en défaut; il étudie l'opinion publique, et les candidatures ne seront pas, croyons-le bien, choisies à la légère.

Il s'agit en effet de concilier tous les intérêts et les aspirations des partis conservateurs.

Il s'agit d'examiner les chances de tel et tel dans telle ou telle circonscription, et il faut le faire de manière à s'assurer l'appui sans réserve de tous.

Quand ce travail sera terminé (et soyons convaincu que le gouvernement, insoucieux des clameurs d'une presse ennemie, ne le précipitera pas), le décret de convocation paraîtra enfin après une élaboration complète des candidatures conservatrices qui, sous son patronage accordé d'après des données certaines, obtiendront, nous n'en doutons pas, l'approbation de la majorité des électeurs.

Que les exaltés des partis monarchiques se taisent donc; qu'ils examinent froidement et patriotiquement le terrain où nous marchons; qu'ils évitent entre eux ces injures qui démontrent les électeurs et font les affaires des républicains et des radicaux; qu'en un mot ils se réunissent dans la pensée commune que nous persistons à prôner, à savoir: le Maréchal jusqu'en 1880, l'ordre assuré, le principe d'autorité respecté.

A ce propos, la presse républicaine semble déjà brûler ses vaisseaux. Que des organes tels que le Mot d'Ordre, le Rappel et tutti quanti aillent insultant le chef de l'Etat, devant sur lui le ridicule, cela se comprend, et avec eux il n'y a pas d'illusion à se faire en ce qui les concerne.

Mais quand nous voyons des journaux doctrinaires comme le Journal des Débats se lancer dans une pareille voie; quand l'organe de l'opportunisme, la République française, s'en va traitant le Président de la République avec une violence à la fois regrettable et ridicule, nous sommes forcés de nous demander s'il est bien adroit pour eux de tenir un pareil langage, surtout quand on se l'argue à l'avance de la réélection des 363 opposants à l'acte du 16 mai.

C'est mal juger le bon sens des électeurs qui ont accepté la République modérée et qui ne pourront voir dans ce langage qu'une pensée particulière, intéressée, et non l'expression entière de celle de la majorité de la Chambre des députés.

Chez ces électeurs qui, en République, ne descendront jamais jusqu'à M. Gambetta, lequel se pose déjà en candidat à la présidence, il y a une voix, celle de la raison, qui leur dit: « Le maintien du Maréchal, c'est, après tout, la République; en 1880, la révision pourra se faire dans un sens favorable à une République conservatrice. » Et alors vous verrez ces mêmes électeurs tourner comme on dit vulgairement casaque et aller aux candidats que le gouvernement aura eu soin de choisir avec l'impartialité que nous indiquons tout à l'heure.

Le gouvernement a donc eu raison de poser les termes des prochaines élections: le Maréchal ou le radicalisme. Toute la question est là et rien que là. Aux électeurs à la fois raisonnables et patriotes à choisir. Ils sont en majorité dans le pays, et la réponse n'est pas douteuse.

Chronique générale.

Le journal le Temps a publié la note suivante :

« On assure que les comités électoraux de la droite se seraient déjà mis d'accord avec le cabinet sur 170 candidats, savoir :

- » 65 bonapartistes; » 58 orléanistes; » 47 légitimistes. »

L'Union fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Avec quelques variantes de chiffres, le même renseignement se retrouve dans plusieurs journaux, et même dans des journaux qui, étant en rapports directs et intimes avec certains membres du gouvernement, pourraient prendre la peine de contrôler l'exactitude des informations qu'ils croient devoir communiquer à leurs lecteurs.

« Or, il importe de rectifier ces assertions. Les réunions d'hommes politiques appartenant aux deux groupes de la droite ont poursuivi activement leur travail; bien qu'aucune décision définitive n'ait encore été prise, nous pouvons dès à présent donner l'assurance que la proportion résultant des indications fournies par le Temps n'est nullement conforme à la réalité.

« La distinction établie dans la note de ce journal entre les « candidats légitimistes » et les « candidats orléanistes » n'a point, d'ailleurs, de raison d'être. Les candidats qui seront recommandés aux suffrages des royalistes par suite de l'accord des comités de la droite et du centre droit seront tous des candidats « monarchiques. »

Lyon se prépare, dit-on, à donner une seconde édition de l'élection Barodet. Les radicaux vont y poser la candidature de M. Bonnet-Duverdier dans l'arrondissement que représentait M. Ordinaire.

Son élection emprunterait une gravité spéciale à cette double circonstance que l'ancien président du conseil municipal de Paris est actuellement détenu pour avoir proféré des menaces et des injures contre le maréchal de Mac-Mahon.

La République française est vraiment bien maladroite. Elle ne sait pas dissimuler le désappointement que lui cause la signature du traité de commerce avec l'Italie.

Le cabinet Jules Simon, dit-elle, n'aurait certainement pas signé un pareil traité! — Cela est, en effet, bien possible. Le traité avec l'Italie détruit le bel échafaudage de réductions si péniblement élaboré par les financiers de la commission du budget.

Ce traité détruit surtout l'échafaudage de mensonges élevé par les amis de M. Gambetta; il nous garantit la paix, et c'est ce que M. Gambetta ne pardonne pas!

Celui qui a dit que le 16 Mai était la préface de la guerre avec l'Italie est pris en flagrant délit de mensonge antipatriotique.

Le 16 Mai a été la préface du traité de commerce avec l'Italie.

LE SILENCE EST D'OR.

La République française ne souffle mot sur l'affaire Ordinaire, Gambetta et Cie.

- Le Mot d'Ordre se tait. Le Courrier de France se tait. M. Gambetta se tait. M. Thiers se tait. M. Waddington se tait. M. Christophle se tait. M. Pascal Duprat se tait. M. Guyot-Montpayroux se tait. M. Ordinaire lui-même se tait.

C'est surtout en matière de tripotages financiers, dit le Gaulois, qu'on peut affirmer que le silence est d'or.

Comme on l'a vu dans notre dernier numéro, la République française, qui, tout en critiquant la politique présidentielle, avait jusqu'ici respecté la personne du chef de l'Etat, s'est décidée à changer de tactique et l'a fait avec un article à grand fracas.

L'extrait que nous avons publié de l'article de la République française a montré à nos lecteurs le ton auquel se laissent entraîner nos adversaires.

Le Gaulois paraît avoir trouvé la vraie cause de ce langage grossier :

« La République française trouvait qu'on s'occupait trop des affaires de M. Ordinaire, des rapports que M. Ordinaire déclare avoir existé entre M. Gambetta et M. Philippart, et des origines de l'opulence actuelle de M. Gambetta. Elle trouvait qu'on commençait à reparler des deux cent quarante-neuf millions dont la Cour des comptes n'a pu retrouver l'emploi dans les pièces de comptabilité du gouvernement de la Défense nationale. Elle a cru habile, afin de détourner l'attention du public, de tirer un pétard dans la rue. Elle a injurié le maréchal de Mac-Mahon. »

Quant au Français, il oppose à cette peinture inconvenante du Maréchal un portrait très-réussi de M. Gambetta :

« Nous n'avons ni le crayon de Callot ni le pinceau de Ribéra pour reproduire la figure de ce jeune homme, débraillé dans son républicanisme comme dans le reste, qui vint s'installer au gouvernement de la France comme à une table d'estaminet, et qui, à l'âge d'être garde mobile, fit le service de dictateur, on se rappelle parmi quelles fumées, aux côtés de M. Naquet et de Pipe-en-Bois. Un tel portrait n'est pas pour

l'honneur de notre patrie. Nous admirons seulement ce mot héroïquement beau de la République française: « Une blessure opportune. »

« Une blessure opportune! M. Gambetta, lui, n'a pas eu ce déshonneur d'être blessé avec opportunité: il n'a eu, dans les mauvais jours de 1870, qu'un accident « opportun, » celui de la fusillade qui, le 4 décembre, aux portes d'Orléans, le força à rebrousser chemin si vite avec son train, sur cette même voie où des convois de blessés passaient après celui qui emportait sa bravoure et sa fortune.

« C'est vrai: le maréchal de Mac-Mahon a été vaincu en personne, M. Gambetta a eu l'avantage de voir seulement la France vaincue à outrance par ses soins généreux.

« Le Maréchal a arrosé de son propre sang la terre française; M. Gambetta s'est contenté de piétiner follement dans le sang de la France.

« Le Maréchal s'est battu; M. Gambetta, qui commandait de Tours l'armée de la Loire, avait des ordres efficaces pour la défaite des généraux.

« Sans phrase, le Maréchal est tombé sous un éclat d'obus, en face de l'ennemi, à l'ombre du drapeau; M. Gambetta, lui, a juré « un pacte avec la victoire ou la mort: » il a débité un grand serment sur les restes des cent mille soldats qui mouraient alors, le serment de ne pas « reculer d'une semelle, » et ce serment, toute l'Europe a été témoin que M. Gambetta l'a tenu jusqu'à Bordeaux, jusqu'à Saint-Sébastien. »

M. Vernhes, député de l'Hérault, un des 363, vient d'être révoqué de ses fonctions de médecin à la prison. Là-dessus, colère et grands cris des journaux radicaux. Nous plaignons M. Vernhes. Mais chacun son tour ici-bas; les événements ont des retours imprévus. M. Vernhes a été sous-préfet de Béziers, nommé par lui-même en 1870, et voici ce qu'écrivait de lui le préfet Lisbonne :

« Montpellier, 24 septembre 1870, 3 h. 16.

N° 4759. — Préfet à délégué de l'intérieur et à directeur général du personnel, Tours.

« Le sous-préfet de Béziers (docteur Vernhes, lui-même), révoque juges de paix, commissaires de police, maires, de son autorité définitive (sic), sans même prévenir M. le procureur général pour juges de paix ni moi pour autres mesures, malgré explications amiables récentes. — Situation intolérable; prière d'aviser. — Signé: E. LISBONNE. »

M. Vernhes, cela se comprend, aimerait mieux être révoquant que révoqué. Mais, comme dit le proverbe, on ne peut pas être et avoir été: M. Vernhes est traité comme il a traité les autres.

LA PERLE DES RABAGAS.

A propos des impertinences que la République française s'est permises à l'adresse du Maréchal, la Gazette de France croit devoir donner quelques échantillons du style « belliqueux et patriotique » de M. Gambetta, au beau temps de la Défense nationale :

Tours, 9 octobre 1870.

« Levons-nous donc en masse et mourons plutôt que de subir la honte du démembrement. »

Tours, 5 novembre 1870.

J'ignore si le gouvernement de l'Hôtel de-Ville est enclin à traiter; pour moi, « je ne connais que mon mandat, qui est la GUERRE A OUIRANCE. » Il faut passer outre, « dût-on recourir aux extrêmes procédés de la première République. »

(Décembre 1870.)

« Faites surveiller de près Bourbaki, » demandait-il à Testelin.

(8 novembre 1870.)

S'adressant à ses collègues de Paris, le dictateur disait :

« Vous avez méconnu la première règle de la tradition révolutionnaire, qui est de subordonner les chefs militaires, quels qu'ils soient, à la magistrature politique et civile. »

(27 janvier 1871.)

Et la fameuse parole, renouvelée des bourreaux pousseurs de 1793 :

« NOUS AVONS FAIT UN PACTE AVEC LA MORT ! »

M. Gambetta disait cela en descendant de ballon. Il avait fait un pacte avec la mort... avec la mort des autres.

Quant à lui, il n'a jamais eu de blessures — même opportunistes. Il a traité avec l'implacable Parque, mais sa sûreté personnelle entrainait dans le cahier des charges.

Etranger.

L'INTERDICTION DE L'EXPORTATION DES CHEVAUX.

On lit dans la *Correspondance nationale libérale* :

« La Russie a, en ce moment, besoin de beaucoup de chevaux, l'Autriche peut à chaque instant se voir dans la nécessité de mobiliser son armée. Il est probable que l'exportation des chevaux pour ces deux pays, surtout pour la Russie, a pris en ces derniers temps des proportions telles que les agriculteurs allemands couraient risque de se trouver dans de graves embarras.

Des considérations militaires ont naturellement contribué à la publication du décret de défense; mais ce n'est là nullement un motif d'attribuer un caractère menaçant à cette mesure.

La situation actuelle est grave, personne ne l'ignorait même avant le décret en question, et sa publication ne change rien à l'état de choses actuel. Des esprits anxieux qui n'ont pu s'empêcher, ces jours derniers, de rappeler les graves journées de juillet 1870 à Éms, recouvreront peut-être quelque tranquillité en lisant le programme du voyage de l'empereur à Gastein.

On remarquera, toutefois, qu'il n'y est pas question d'une entrevue de l'empereur Guillaume avec le souverain d'Autriche à Salzbourg; cette ville ne se trouve pas sur l'itinéraire suivi par l'empereur d'Allemagne. »

L'EMPEREUR DE RUSSIE ET SES OPINIONS.

Une correspondance de Saint-Petersbourg, insérée dans la *Gazette nationale*, de Lemberg, donne de curieux détails sur les propos tenus récemment par Alexandre II. Nous en reproduisons ici la substance :

Vous connaissez, dit le correspondant, mes relations avec les Russes, et vous savez que l'on ne peut être bien informé que dans les hautes sphères de la société, et surtout par les dames qui ne sont pas sans influence. Voici quelques détails intéressants :

« L'empereur Alexandre aime à se délasser, le verre à la main, dans un entretien familier avec les personnes de son intimité; alors il est ordinairement de bonne humeur en excluant toute conversation politique. Une fois, cependant, après avoir déclaré la guerre à la Turquie, qui l'absorbe aujourd'hui, il a renoncé à cette restriction, il buvait moins que d'habitude, et paraissait à ses trois compagnons triste et préoccupé. La conversation languissait; tout à coup il s'écria en frappant sur la table : « Ai-je jamais pu supposer que mon règne serait sanglant, moi qui ai horreur de la guerre et du sang! Déjà, en montant sur le trône, j'ai été obligé de le voir couler. » Après un moment de silence : « J'ai, dit-il, détourné la tempête, j'ai voulu la paix et la grandeur

morale de la Russie, basée sur son organisation intérieure; mais j'en ai été empêché. On veut faire de moi un Napoléon, un grand guerrier; cependant je n'ai rien pu exécuter selon mes plans. Mon père avait bien raison de dire : « Mon fils, tu auras un grand poids à supporter. » C'était un grand seigneur, un véritable tzar! Et moi, que suis-je en obéissant aux ordres de mes propres sujets? »

« Sire! dit l'un des trois intimes, vous remplissez une haute mission comme le plus puissant de tous les Slaves. » — « Moi, Slave! s'écria l'empereur avec indignation; je suis aussi Slave que toi! »

« Cependant tous les peuples slaves contemplent Votre Majesté! »

« Ce n'est pas vrai, répondit l'empereur en colère; ils me contemplent comme les habitants du Turkestan et leurs semblables. C'est une comédie de marionnettes; si vous y croyez, vous êtes des enfants, ou vous me prenez pour un enfant. « Je dois devenir Slave, moi, qui suis Allemand! » L'empereur accompagna cette exclamation d'un grand coup de poing sur la table. « Il n'y a point dans moi, ni dans ma famille une seule goutte de sang slave. Je suis le tzar de la Russie, à moins que vous ne vouliez point de moi et que vous cherchiez un Slave pour empereur. Vous avez tourné la tête à mon fils; il souffre aussi de la maladie slave; vous jouez la comédie; je deviendrai un jour la risée de l'histoire, qui me fera passer pour un comédien. » L'empereur accompagna ces paroles d'une grimace, qui exprimait une noble fierté mêlée de mépris, et il continua à boire.

« Votre Majesté conviendrait, dit un autre interlocuteur, que l'idée du panslavisme... » — « Sottise, interrompit l'empereur; vous me mettez souvent dans la bouche des paroles que je n'ai jamais prononcées, ou bien vous me forcez à dire le contraire de ce que je pense. Le panslavisme! quel non-sens! Croyez-vous que je ne connaisse pas le nombre des Slaves dans mon empire, ou que j'ignore ce qu'a dit Karamzine? Et si à votre panslavisme on oppose le pangermanisme et le panlatinisme, que ferez vous alors, vous sages politiques? Irez-vous guerroyer contre l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie et le monde entier, aidés par les Slaves de la Baltique et du Caucase? Vous m'avez brouillé avec tout le monde, avec les Allemands, comme avec les Slaves et toute l'Europe. En mourant, je laisserai à mon fils un règne encore plus difficile que celui que mon père m'a légué. Qui sauvera alors le tzar? Les Slaves qui nous haïssent? »

« Sire, dit l'un des compagnons de l'empereur, nous avons de véritables amis parmi les peuples qui ne se trouvent pas sous le sceptre de Votre Majesté. »

« Quels amis et dans quels pays? » répliqua l'empereur. Le Monténégro, la grande nation, la Serbie qui a été en guerre avec la Turquie, malgré son indépendance de fait, que ferait-elle si elle dépendait de la Russie? Quant aux Tchèques, ce sont des misérables; aujourd'hui ils trahissent l'empereur d'Autriche, demain ils me trahiront ou trahiront mon fils. Aujourd'hui ils renient spontanément leur religion et prennent la nôtre; demain ils deviendront protestants si le roi de Prusse leur convient. Je les envoie tous au diable! La Russie n'a besoin ni de leurs musiciens ni de leur frontière. C'est une nation de sots et de rusés. »

« Nous comptons, dit un interlocuteur, beaucoup d'amis parmi les notables polonais (?) »

« J'aurais eu sans vous, répondit le tzar, tous les Polonais comme amis. C'est vous qui avez détaché pour toujours la Pologne de la Russie. Si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain; c'est une affaire de temps. La Pologne sera et doit être détachée. Sans vous et l'appui que vous avez trouvé dans la nation russe, la Pologne aurait été notre meilleure alliée. Le parti des comédiens historiques l'a repoussée pour toujours avec son sot panslavisme, et moi le premier, en suivant votre avis, j'ai donné le signal de la révolte et du massacre. La conscience me ronge, je ne crois plus aux Polonais, grâce à vous; j'aurais eu foi en eux si je les méprisais, mais vous savez qu'ils ne méritent pas le mépris. »

La conversation fut un instant interrompue; l'empereur prononçait les mots : Turquie, Constantinople, la mer Noire, Dieu, mes péchés retomberont sur la Russie; blasphémateurs, croyez-vous pouvoir tromper Dieu, l'Europe et moi? »

Ainsi cessa l'entretien politique. L'empereur se fit servir le thé.

LA BAIE DE BESIKA.

La baie de Besika ou Bechik abrite en ce moment la flotte anglaise. Cette baie se trouve sur le côté ouest de l'Asie-Mineure ou Anatolie, au sud du petit cap de Besika et presque à l'entrée du détroit des Dardanelles. On sait que le passage de ce détroit est prohibé à tous les navires de guerre par la convention dite des détroits.

A l'abri des vents du nord et du nord-est qui sont fréquents et mauvais dans l'Archipel, ce mouillage est assez sûr pour tous les bâtiments, en même temps qu'il est le plus rapproché des Dardanelles. Les sondages indiquent des fonds de 14 à 20 mètres. C'est aux environs de la petite île de Phidonissi et du village de Paleocastro que se trouvent les plus grandes profondeurs; c'est par là aussi que le mouillage est le meilleur. Il est probable que les gros vaisseaux cuirassés de l'Angleterre se sont massés de ce côté.

Chaque fois que j'ai passé par Besika; les souvenirs classiques sont venus assiéger en foule mon esprit. L'imagination me transportait aux temps mythologiques de la Grèce.

C'est que Besika est située sur la côte de la Troade. Pas loin du rivage, les marins vous montrent un monticule que la tradition appelle le tombeau d'Achille. Un peu plus avant dans les terres, se voient les ruines de Troie et de Pergame, sa citadelle, découvertes en 1814, à Bounar-Bachi, sur le versant occidental du mont Ida.

En face de cette côte, on remarque les rochers de l'île de Ténédos, surmontés de moulins à vent.

Aussi n'est-ce pas Ténédos que l'amirauté anglaise a choisi pour faire stationner les carènes cuirassées de sa flotte. Le fait est que rarement la mer est tranquille à cet endroit. Les moulins de l'île indiquent, d'ailleurs, que les vents y soufflent fréquemment.

Virgile dit que les Grecs, après avoir laissé le grand cheval de bois, feignirent de quitter la Troade et allèrent se cacher derrière les rochers de Ténédos.

La petite île de Phidonissi (île des serpents) doit peut-être son nom aux deux fameux serpents qui étouffèrent dans leurs spirales Laocoon et ses deux fils. Toutefois Virgile dit que les monstres vinrent de Ténédos.

Les officiers anglais de la flotte ne manqueront probablement pas de faire des excursions classiques dans la plaine de l'antique Troie.

Enfin, détail important, on peut aller aujourd'hui de Besika à Constantinople en moins de vingt-quatre heures.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de fixer les obligations auxquelles sont assujettis les jeunes gens qui, pour défaut de taille ou toute autre cause, ont été dispensés du service dans l'armée active, tout en étant reconnus aptes à faire partie d'un des services auxiliaires de l'armée.

Les jeunes gens classés dans les services auxiliaires sont à la disposition du ministre de la guerre, pour tout le temps qu'ils ont à accomplir en vertu de l'article 36 de loi du 27 juillet 1872.

Ils ne peuvent être affectés à aucun service armé. Ils sont destinés à compléter, en cas de guerre, le personnel nécessaire aux divers services, et peuvent, le cas échéant, être admis à la disposition de l'industrie privée pour l'exécution des travaux relatifs à l'armée.

En temps de paix, ils peuvent être soumis à des revues d'appel.

Des listes spéciales vont être dressées, et c'est pour leur établissement qu'à la dernière réunion des conseils de révision, les jeunes gens de cette catégorie ont été interrogés sur leur profession et leur degré d'instruction.

Ils seront divisés en huit services distincts, savoir :

Travaux de fabrication, d'entretien et de réparation du matériel militaire.

Travaux relatifs aux fortifications et aux bâtiments militaires; voies ferrées et lignes télégraphiques; hôpitaux et ambulances; magasin d'habillement, d'équipement, de campement, manutentions, transports militaires, bureaux des états-majors, du recrutement, de l'administration.

Chaque année, les commandants de corps d'armée feront connaître le nombre d'hommes compris dans chacune des catégories. Suivent les besoins du service, le ministre pourra faire déplacer les hommes d'un corps pour les envoyer aux corps voisins qui en manqueraient.

La centralisation ainsi faite dans l'important service de l'administration rendra évidemment de grands services.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA LYRE SAUMUROISE.

Si la musique de notre ancienne compagnie de pompiers a changé de nom, elle n'a pas changé de directeur, et nous l'en félicitons; aussi possède-t-elle toujours le même sentiment musical, les mêmes qualités d'exécution.

Vainement a-t-on cherché à rendre son existence impossible; elle vit toujours et mieux que jamais.

On pourrait même dire que, comme le phénix, elle renaît de ses cendres, et comme lui brille d'un nouvel éclat.

Elle nous l'a prouvé hier par l'exécution de cinq morceaux de styles bien différents.

Le premier était un fort joli pas redoublé d'Emyon, intitulé *le Matinal*, qu'elle a exécuté avec un entrain plein d'humour.

Puis venait la fantaisie de la *Musette*, chef-d'œuvre d'Auber que nous avons tant de fois le plaisir d'entendre; cette fantaisie a été dite avec un goût, une expression et un style qui nous rappelaient les traditions de l'Opéra.

Nous en pouvons dire autant de l'exécution de la fantaisie sur la *Favorite*, l'une des plus belles créations de Donizetti; elle a été excellente sous tous les rapports, et chaque fragment dont elle se compose avait bien le mouvement et le caractère voulus par l'auteur.

La charmante polka de Ziegler, intitulée *la Gazelle*, a été dite avec une légèreté, une délicatesse et un brio pleins de charme.

Le soliste qui s'y est fait entendre, joint à une grande pureté de sons un goût exquis et une méthode parfaite.

Quant au quadrille intitulé *le Martial*, dédié par Gounin à M. les officiers de l'Ecole de cavalerie, nous pensons que ces messieurs ont dû être médiocrement flattés de la dédicace, car cette composition, quelque bien exécutée qu'elle ait été, nous a semblé plus qu'ordinaire.

Au surplus, les éloges que nous croyons devoir adresser à cette société musicale, loin d'être exagérés, ne sont que la juste appréciation d'un mérite réel; aussi aimons-nous à croire que les nombreux auditeurs qui accoulaient sous les charmants ombrages du Champ-de-Foire seront entièrement de notre avis. P.-D.

A l'Ecole de cavalerie, les exercices pour le grand carrousel fixé au lundi 27 août prochain ont commencé il y a huit jours.

La semaine dernière, on a également commencé la construction des tribunes de l'Ecole longeant l'un des côtés de la carrière.

Par décret du Président de la République, M. Guérin, Henri-Joseph, a été nommé juge de paix du canton de Montreuil-Bellay.

Le conseil d'Etat vient de rendre plusieurs décisions importantes relativement à l'impôt sur les chiens. Il a placé dans la première catégorie les chiens suivants, même lorsqu'ils servent à la garde :

1° Le chien qui vague en liberté dans les rues; 2° celui qui accompagne son maître dans ses promenades; 3° celui qui est tenu au foyer, qui circule dans les appartements; 4° celui qui est employé pour chercher les fèves; 6° le chien que son état de vieillesse ou d'infirmité rend inutile et qui est constamment renfermé dans l'intérieur.

La jurisprudence place dans la deuxième catégorie :

1° Le chien qui accompagne son maître à l'extérieur pour les besoins de son commerce et la défense de sa personne, tel est le chien du marchand forain; 2° celui qui est destiné à la garde exclusive de l'écurie d'un loueur de chevaux, à la garde des magasins, à la garde d'une brasserie, d'un état de bureau, etc., à la garde exclusive d'une cour ou d'une habitation formée de plusieurs corps.

de bâtiments séparés par une grande cour, lors même qu'il ne sera pas tenu à l'attache; 3° et, en général, celui qui n'a pas d'autre destination que de garder.

CATASTROPHE AUX ARDOISIÈRES D'ANGERS.

Vendredi dernier, vers trois heures de l'après-midi, un épouvantable accident est arrivé à l'ardoisière des Fresnais, commune de Trélazé, sur la limite des communes d'Angers et de Saint-Barthélemy.

L'accident a eu lieu dans une avancée joignant la grande voûte, à 220 mètres environ en contre-bas du sol. Un bloc d'ardoise viron de cinquante mètres cubes environ s'est détaché subitement de la voûte, en ensevelissant sous les décombres les ouvriers qui travaillaient dans cette partie de la carrière.

Onze ouvriers d'à bas ou bassicotiers ont été atteints : six sont tués, cinq sont blessés.

On dit que l'homme spécialement chargé de parcourir chaque jour les ponts de surveillance installés à la voûte était passé, quelques heures seulement avant la catastrophe, au point même où le bloc s'est détaché, et n'avait rien remarqué d'insolite.

Au premier bruit de l'accident, M. Montaubin, secrétaire général de la préfecture; M. Morandais, procureur de la République; MM. de Tarlé et de Chateaux, substitués; M. Pellier, juge d'instruction; M. l'ingénieur des mines, Brossard de Corbigny; la gendarmerie et la police, se sont immédiatement portés sur les lieux. De toutes parts, les secours sont venus.

Les ingénieurs, le directeur et le médecin de la carrière ont immédiatement pris part au déblaiement.

Au bout de quelques heures, on avait déjà retiré deux cadavres, ceux de Victor Leroux, chef de société, et de François Mathe : ce dernier était complètement méconnaissable. Pendant quelque temps, on a entendu les appels d'un des ouvriers ensevelis : c'était le jeune Daniel, âgé de 19 ans tout au plus. Il n'était pas mort sur le coup : les deux jambes écrasées par la chute, il respirait encore, et on l'entendit bien des fois appeler à l'aide, demandant à boire; puis sa voix s'éteignit : le dernier survivant de cette catastrophe fatale était mort.

À 10 heures seulement, les cadavres des quatre malheureux ont pu être retirés : Jean Valisse, Jacopin, Verrier et Daniel. L'un d'eux était littéralement en lambeaux, et il a fallu descendre un drap par le puits pour recueillir ces restes sanglants.

Les cinq blessés sont MM. Perroche, Philippe, Carasson, Billy, Leneval, ces deux derniers très-grièvement.

Blessés et morts, tous étaient mariés et pères de famille, excepté le jeune Daniel. Pendant une partie de la nuit, les parents des malheureuses victimes ont entouré la carrière, rien ne peut rendre la tristesse lugubre de ces douleurs muettes et résignées.

Cette affreuse catastrophe a causé, dans la population des ardoisières et à Angers, une douloureuse émotion. Il y a là non-seulement des veuves et des enfants à consoler, mais des misères à prévenir ou à soulager. Pour le moment, nous ne pouvons que nous associer à la douleur de ces familles, qu'un éboulement, hélas trop fréquent, en dépit des précautions inambrables prises dans les ardoisières, vient de plonger dans un deuil irréparable.

Angers. — M. P.-L. Béchét, rédacteur en chef du *Travailleur*, était cité vendredi à comparaître devant le tribunal correctionnel d'Angers comme civilement responsable d'un délit commis par un des vendeurs du *Travailleur*, le sieur Tremblay, accusé d'avoir outragé publiquement le Maréchal-président de la République.

Le tribunal a prononcé son jugement à l'audience de samedi.

Tremblay a été condamné à huit jours de prison et 50 fr. d'amende.

M. Béchét a été déclaré civilement responsable.

Tribunaux.

UN CHEVALIER D'INDUSTRIE.

Dans son audience de samedi, le tribunal correctionnel de Toulouse, dit le *Messageur* de peu commun. Il se faisait appeler Dr Lafargue et portait souvent à la boutonnière le ruban de la Légion d'Honneur : Je suis dé-

coré, disait-il, mais tant de gens véreux le sont de nos jours, que je ne porte ma croix que dans les grandes cérémonies.

Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. La clientèle grossissait chaque jour, et il laissait mourir ses malades tout aussi bien qu'un docteur diplômé par la Faculté de Paris. Il avait ses grandes et ses petites entrées dans les maisons les plus honorables de Toulouse. De plus, il avait si bien capté la confiance de certains de ses confrères, que le docteur Cozon, étant tombé malade, il fit pendant deux mois le service médical des prisons de Toulouse. Il adressa à cette époque un rapport au ministre de l'intérieur pour se plaindre du régime hygiénique des détenus. Quand le Maréchal vint à Toulouse, à l'époque des inondations, Lafargue se mêla au cortège officiel, accompagnant partout le chef de l'Etat et lui faisant les honneurs de la ville d'Isaure, en qualité de médecin de la marine. Il offrait au colonel D..., devenu depuis général, un bras protecteur.

Le colonel souffrait à cette époque d'une blessure au pied gauche reçue sous les murs de Metz. Comme la douleur devenait intolérable, le docteur Lafargue pratiqua une incision... à la bottine du colonel et le patient fut soulagé. Malheureusement pour lui, Lafargue avait une industrie, il dévalisait aussi ses clients. Voici entre autres une de ses prouesses. Un capitaine d'artillerie meurt il y a quelques mois laissant sa veuve sans ressource. Lafargue fait une collecte qui produit 300 fr. et remet à cette malheureuse 28 fr.; le reste lui avait été volé, paraît-il. Un beau jour, Lafargue fut appréhendé, et on découvrit qu'il était originaire du Gers, que jamais de sa vie il n'avait été décoré. En revanche, son casier judiciaire était riche de condamnations. Il en comptait cinq dont une à dix ans de réclusion, pour vol qualifié. En tout, dix-neuf ans de prison et plusieurs années de surveillance de la haute police. Toulouse lui avait été même assignée comme résidence obligée. Le tribunal a condamné Lafargue à cinq années d'emprisonnement et cinq ans de surveillance.

Faits divers.

Au mois de décembre 1876, au moment du recensement, la population de Paris s'élevait à 1,988,806 habitants.

Aujourd'hui, par suite de l'augmentation du nombre des naissances sur les décès, pendant le premier semestre de l'année courante, la capitale compte deux millions d'âmes.

Le prochain recensement aura lieu en 1880.

LES ARAIGNÉES VENIMEUSES.

Le *Messageur de Nolaiew* signale la multiplication sur le littoral de la mer Noire d'araignées noires des champs très-venimeuses, dont la morsure cause de cruelles souffrances aux hommes et aux animaux. Elle détermine une vive douleur locale et l'enflure de tout le corps, surtout de la région abdominale.

Il est rare, il est vrai, que ces accidents se terminent par la mort; dans la généralité des cas, les phénomènes morbides disparaissent au bout de trois jours.

Ces araignées ont été observées en grand nombre en 1875 déjà dans le midi de la Russie, spécialement dans le district du Dnieper (gouvernement de Tauride).

La multiplication insolite de ces dangereux insectes doit, selon tout vraisemblance, être attribuée à une diminution accidentelle des animaux, oiseaux et hérissons, qui leur font la chasse.

AU BAGNE SANS LE SAVOIR.

Voilà une singulière aventure qui rappelle la curieuse histoire du colonel Chabert racontée par Balzac. Le nommé Alfred Loichot avait quitté le village du Bizol, dans le Doubs, où il était né, pour satisfaire à la loi sur le service militaire, et il n'y était pas revenu après sa libération. L'année dernière, désirant se marier, ce jeune homme alla chercher ses papiers au pays afin de renouer avec ses anciens camarades.

Un étrange accueil l'attendait à la mairie. L'employé auquel il s'adressait lui répondit qu'Alfred Loichot n'avait aucunement besoin de son acte de naissance pour contracter mariage, attendu qu'il était mort en 1871, au bague de Toulon, où il subissait une condamnation pour tentative d'assassinat. Le malheureux Loichot crut à une détes-

table plaisanterie. Il entra dans une fureur épouvantable et il fallut, pour le calmer, que l'employé de la mairie allât chercher le registre des actes de décès. Cette fois il n'y avait plus à douter : Alfred Loichot était parfaitement inscrit dans la nomenclature funèbre, et cela en vertu d'un acte de décès dressé au bague de Toulon et transcrit sur les registres de sa commune natale, suivant les formalités exigées par les règlements.

Loichot reçut le même accueil au village. On le regarda comme un revenant, on lui fit très-mauvaise figure, et il eut beau montrer son certificat de bonne conduite, son livret parfaitement en règle, on persista à trouver extraordinaire qu'il ne fût pas mort, et mort forcé. Ce ne fut qu'après de longues recherches, des démarches sans fin, des scènes tout à fait désespérantes que l'infortuné qui se trouvait ne pas avoir, de par la loi, le droit de n'être pas mort, put obtenir la clef de l'énigme.

On sait, dit le *Figaro*, qu'Alfred Loichot avait été soldat. Or, pendant qu'il se trouvait en garnison à Besançon, un malfaiteur resté inconnu lui vola, une nuit, sa montre, son argent, sa bague et tous les papiers qu'il avait avec lui, soit comme militaire, soit comme ouvrier horloger. Le voleur s'enfuit sans qu'on pût retrouver sa trace, et, tout heureux de pouvoir se refaire un état civil et un casier judiciaire vraisemblablement immaculés, il vint à Marseille, où la police lui mit bientôt la main au collet, à raison d'une série de méfaits divers, tels que vols, escroqueries, abus de confiance et autres peccadilles de même catégorie.

Notre homme, interrogé sur son identité, ne broncha pas. Il déclara qu'il se nommait Alfred Loichot, montra ses papiers et comparut devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, qui lui infligea six années de réclusion sous le faux nom qu'il avait pris. On le dirigea sur la maison centrale de Nîmes. Là, au bout de deux années le condamné estima sans doute que le régime de la prison lui était défavorable, et il éprouva le besoin d'aller faire une promenade aux colonies pénitentiaires, en échangeant les quatre années de réclusion qui lui restaient à subir contre quelques années de travaux forcés.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il essaya d'assassiner un gardien de la maison centrale, lequel faillit ne pas revenir du coup de couteau que le prisonnier lui porta, un soir qu'il faisait sa ronde. Le prétendu Loichot reparut devant la cour d'assises, et suivant ses vœux les jurés du Gard le condamnèrent, toujours sous son faux nom, à dix ans de travaux forcés.

Ceci se passait en 1870. On n'eut pas le loisir, à ce moment, de diriger immédiatement le condamné sur la destination d'outre-mer qu'il avait rêvée. Bref, le forçat attendait toujours, au dépôt de condamnés formé par l'ancien bague de Toulon, son départ pour les colonies pénitentiaires, quand il mourut au commencement de 1871. Il ne restait plus qu'à établir l'acte de décès, qu'avait adopté le défunt et dont copie fut envoyée, comme nous l'avons dit, avec force doléances, sur les registres de sa commune.

Voilà par quel enchaînement de circonstances bizarres le véritable Alfred Loichot se trouvait, l'année dernière, possesseur d'un acte de décès anticipé et, qui plus est, d'un casier judiciaire des plus éloquentes.

Le jeune homme n'avait qu'une chose à faire : prouver son identité, son honorabilité qui est parfaite, et se présenter devant le tribunal civil de Toulon, en demandant que l'acte de décès du forçat inconnu qui avait traîné son nom pendant des années sur les bancs des cours d'assises et dans les maisons centrales, fût complètement rectifié.

Le tribunal civil de Toulon a fait droit à cette juste requête. Il a ordonné que l'acte de décès et les arrêts de condamnation inscrits au nom d'Alfred Loichot s'appliqueraient dorénavant au malfaiteur anonyme qui avait trouvé charmant d'usurper l'état civil d'un honnête homme.

Pour les articles non signés : P. GODET.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Envoyer mandat ou timbres-poste.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les Pâtes écossaises de CADVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, veufs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aiguës, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 63,914.

M. le professeur docteur Dédé, d'une grave maladie inflammatoire et spasmodique de la vessie, qui avait résisté à tout traitement pendant huit ans et le faisait horriblement souffrir.

Cure N° 62,986.

M^{me} Martin, de *Suppression des règles* et *Danse de Saint-Guy* déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie* et *Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyé contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JUILLET 1877.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | | |
|----------------------------------|--------|---------|--------|----------------------|------------------------------------|---------|----------------|-------------------------|---------|------|----------------|--------|---------|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. |
| 3 % | | | 70 35 | 30 | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 725 | 15 | Canal de Suez | 650 | | 650 | | |
| 4 1/2 % | | | 100 50 | | Soc. gén. de Crédit industriel et | | | Crédit Mobilier esp. | 477 50 | | 477 50 | | 1 25 |
| 5 % | | | 107 30 | 35 | comm., 125 fr. p. | 64 | | Société autrichienne | 47 50 | 3 75 | | | |
| Obligations du Trésor, t. payé. | | | 485 | | Crédit Mobilier | 125 | | OBLIGATIONS | | | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | | | 327 | | Crédit foncier d'Autriche | 161 25 | | Orléans | 329 50 | | | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | | | 302 50 | 50 | Charentes, 500 fr. t. p. | 160 | 2 50 | Paris-Lyon-Méditerranée | 324 | | | | |
| 1865, 4 % | | | 515 | 50 | Est | 617 50 | 2 50 | Est | 331 | | | | |
| 1869, 3 % | | | 386 | | Paris-Lyon-Méditerranée | 1012 50 | | Nord | 316 | | | | |
| 1871, 3 % | | | 367 | | Nord | 760 | 5 | Ouest | 325 | | | | |
| 1875, 4 % | | | 490 | 50 | Orléans | 1035 | 5 | Midi | 228 | | | | |
| 1876, 4 % | | | 485 | 75 | Ouest | 677 50 | 2 50 | Charentes | 137 | | | | |
| Banque de France | | | 3060 | 30 | Vendée, 500 fr. t. p. | 1270 | 10 | Vendée | 532 | | | | |
| Comptoir d'escompte | | | 677 50 | | Compagnie parisienne du Gaz | 443 75 | 5 | Canal de Suez | | | | | |
| Crédit agricole, 300 f. p. | | | 375 | 17 50 | C. gén. Transatlantique | | | | | | | | |
| Crédit Foncier colonial, 300 fr. | | | 375 | | | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 5 juin 1877).
DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
8 heures 8 minutes du matin, express-séjour.
9 — 1 — — — — — (s'arrête à Angers).
10 — 10 — — — — — omnibus-midi.
11 — 15 — — — — — colt.
12 — 15 — — — — — express.
13 — 37 — — — — — omnibus.
14 — 40 — — — — — omnibus.
15 — 40 — — — — — omnibus-midi.
16 — 40 — — — — — omnibus-midi.
17 — 40 — — — — — omnibus-midi.
18 — 40 — — — — — omnibus-midi.
19 — 40 — — — — — omnibus-midi.
20 — 40 — — — — — omnibus-midi.
Départ de Saumur vers Tours.
3 heures 25 minutes du matin, direct-midi.
8 — 21 — — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — — express.
12 — 40 — — — — — omnibus.
4 — 44 — — — — — soir, omnibus-midi.
10 — 48 — — — — — omnibus-midi.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. l'abbé François Pinon, curé de Fontevault.

Le mardi 17 juillet 1877, à midi, et jours suivants, au presbytère de Fontevault, il sera procédé à la vente aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. l'abbé Pinon, à la requête de M^{lle} Anne Pinon, de Baugé.

Il sera vendu :

Lits garnis, tables, commodes, secrétaire, bibliothèque, fauteuils, draps, nappes, serviettes, chaises, vaisselle et batterie de cuisine, service à thé, argenterie et ruolz, vins rouge et blanc en barriques et en bouteilles, bois de chauffage, un harmonium et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

UN JOLI PETIT JARDIN

Avec servitudes.

Situé route de Varrains.

S'adresser à M. MARTEAU, employé à la mairie. (215)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

APPARTEMENT

Rue du Marché-Noir.

S'adresser aux bains. (306)

A LOUER

UNE JOLIE MAISON

Occupée par le commandant Dutilh.

S'adresser rue du Pavillon, 5.

Il a été trouvé hier soir au Champ-de-Foire un paletot, un chapeau et une courroie.

S'adresser rue du Petit-Maure, 3.

M. RIOLLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LE MONTEUR DES VALEURS A LOTS

Paraissant tous les lundis

FRANC Publie immédiatement et exactement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères, numéros sans exception.

Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte.

Nota — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

A VENDRE

D'OCCASION,

LE THÉÂTRE DE LA POUPÉE MODÈLE, avec plusieurs décors en bon état.

S'adresser au bureau du journal.

La MAISON MURAY, chemisier, rue Saint-Jean, 41, à Saumur, demande des ouvrières. Bonnes rétributions. (365)

PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

SUCCESSEUR,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales.

Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Baou.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent une demoiselle pour le rayon de mercerie.

M^e MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.

ROB

BOYVEAU-LAFFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le Rob Boyveau-Laffecteur a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbuthique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iodure de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'Empire de Russie.

Le Rob Boyveau-Laffecteur est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iodé quand on en a trop pris.

Dépôt général du Rob Boyveau-Laffecteur, à Paris, rue Richer, 12

Dans toutes les Pharmacies.



Nouveau produit dont je garantis l'efficacité pour la destruction des puces, punaises, mouches, moustiques, vers de laine, et tous autres insectes sans toucher à aucun meuble. Envoi franco par la poste; une boîte ingrédient, 1 fr. 75; deux boîtes, 3 fr. Mandats ou timbres-poste.

S'adresser à M. BRIATTE, produits chimiques, à Tourcoing (Nord).

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale Saint-Honoré, n° 25 (Madelaine Paris) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc.

Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons entrepreneurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations, situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre.

FABRIQUE DE PIANOS

Magasin de Musique et d'Instruments.

VENTE ET LOCATION

MAISON FISCHER

Fondée en 1846,

Place de la Bilange, à Saumur.

PIANOS ET ORGUES des principales maisons de Paris, telles que : Pleyel, Erard, H. Hertz, Philippe-Henri Hertz, néveu, Elké, Alexandre Debain, etc., etc., aux meilleures conditions et avec toutes facilités de paiement.

Instruments en bois et en cuivre, Partitions et Musique de choix, etc., aux mêmes conditions qu'à Paris.

Abonnements de musique : 12, 15, 20 et 30 fr. par an.

Abonnement d'accords (six accords par an) : 42 fr.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Cribles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises.

AMER PICON
DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médaille à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS les CAFÉS
Entrepôt gén^l en France et l'Exportⁿ
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSEILLE

BENZINE COLLAS
LE MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS
Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Gants de Peau.
BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.
Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations
EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE
COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE
C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.
Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.